



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 88 du 15 juin 2022

Direction des finances publiques

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement domaniale par M.
GUILLON



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault**
334 Allée Henri II de Montmorency
CS 17788
34954 MONTPELLIER cedex 2

Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale

Le préfet de département de l'Hérault

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment les articles 19, 37, 42, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif au transfert des compétences de la direction générale des impôts à la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-05-0224 du 25 mai 2022 de Monsieur le Préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à M. Laurent GUILLON, Directeur départemental des finances publiques du département de l'Hérault,

Arrête :

Art. 1er. - La délégation de signature qui est conférée à M. Laurent GUILLON, Directeur départemental des finances publiques du département de l'Hérault, par l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2022-05-0224 du 25 mai 2022 accordant délégation de signature à M. Laurent GUILLON, sera exercée par Mme Anne-Marie AUDUREAU, administratrice générale des Finances Publiques, Mme Céline HERBEPIN, administratrice des finances publiques et M. Patrick REBOUL, administrateur des finances publiques adjoint.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Franck FOYER, Inspecteur divisionnaire, Mme Corinne SOUBEYRAN, Inspectrice divisionnaire, Mmes Françoise POLI, Sandrine THOMAS, Stéphanie LEMPEREUR, inspectrices, M. Luc VIALON, inspecteur.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2022-05-0224 du 25 Mai 2022 accordant délégation de signature à M. Laurent GUILLON, Directeur départemental des finances publiques du département de l'Hérault, délégation de signature est accordée à Mme BESER Caroline, Mme FLORY Sophie, Mme PERSONNE Malory, Mme SEBAT Angélique, Mme JEAN Geneviève, inspectrices et M. DEBAY Marc, M. NATUREL Thierry, inspecteurs.

Art. 4. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 février 2022.

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2022

Pour le Préfet,

Laurent GUILLON

Administrateur général des finances publiques,

Directeur départemental des finances publiques du département de l'Hérault